

Séance de l'assemblée Délibérante du 25 septembre 2019

Délibération n°28/2019

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le jeudi dix-neuf septembre deux mille dix-neuf, s'est réuni à 18 heures, le mercredi vingt-cinq septembre deux mille dix-neuf, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

Jean-Pierre BUCHE
Gilles PETEL
Bénédicte HEALY

Jean-François DEMERE
Françoise BERNARD
Gérard BRANLARD

Titulaires excusés :

Pascal BRUHAT
Danien SALLES

Claude DELETANG
Roland BLANCHET

Suppléants présents :

Pierre DUPECHER, représente Pascal BRUHAT

Suppléants excusés :

Hélène FEDERSPIEL
Sylvie ARDOUREL
René GUÉLON
Claude AUBIER
Fabienne LANGUILLE

Gérard BLANCHAMP
Olivier DUMAS
Colette HENRION
Gérard GUILLAUME

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	6	1	0	4	7	7	0	0

Objet : Demande de subvention LEADER
« Construction d'un hangar agricole »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°20/2019 du 12 juin 2019 concernant reconstruction d'un hangar « *La halle aux chats* » sur le site de l'Ecopôle du Val d'Allier ;

Le Président propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès LEADER 2014-2020 pour l'opération « Construction d'un hangar agricole » comprenant les travaux de construction d'un hangar agricole ainsi que la mission de sécurité et de contrôle technique.

Le Président présente le plan de financement du dossier :

Dépenses		Recettes	
Types de dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Dépenses matérielles	22 555,00	LEADER (80%)	18 044,00
Construction d'un hangar agricole sur l'Ecopôle du Val d'Allier	20 675,00	Autofinancement (20%)	4 511,00
Mission de contrôle technique et sécurité	1 880,00		
Coût global de l'opération	22 555,00		22 555,00

Le Président explique que le SEAT devra prendre en charge, par un autofinancement, tous les surcoûts éventuels non prévus dans le plan de financement ci-dessus.

Après exposé et délibération, sur proposition du Président, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **De demander** une subvention à hauteur de 80% dans le cadre du programme Leader pour le financement de l'opération « construction d'un hangar agricole » suivant le plan de financement ci-dessus,
- **D'approuver** la prise en charge par un autofinancement des éventuels surcoûts de l'opération,
- **De donner** mandat au Président pour signer tous documents liés aux présentes décisions,
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE

